



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{quatre vingt treize} le 06 septembre à 20H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M^r Olivier HERRY Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01.09.93

Etablissement d'un document
cadastral d'arpentage, pour
régularisation d'emprises du
chemin rural de Kermorvan

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception
de :

ABSENTS : MM. André ECORCHARD. Yves CORRE. Jean MENEZ.
L. DORVAL. M. REEB.

M. Jean MIOSSEC

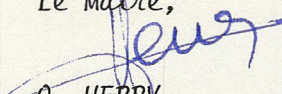
a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tracé du chemin rural de Kermorvan (voie reliant la CD 36 au village de Kermorvan) établit par la direction départementale de l'agriculture en 1963, et afin de régulariser la situation, autorise le Maire :

- a dresser des documents d'arpentage par le cabinet JAVRE de Morlaix
- a établir les actes de cession par Maître Ropert, Notaire à Pleyben.

Fait à Brénilis les jour mois et an que dessus.

Le Maire,


O. HERRY

